

Réfection intégrée de l'avenue Viscount, de la place Harrold et de l'avenue Veteran

Séance d'information publique

Le 11 février 2025



Reconnaissance des terres

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Accueil

Bienvenue à la séance d'information publique sur le projet de réfection intégrée de l'avenue Viscount, de la place Harrold et de l'avenue Veteran.

La Ville adopte une approche proactive en matière de communication. L'équipe responsable du projet vous tiendra au courant du projet de différentes façons, notamment par l'envoi de lettres et la publication de renseignements sur ottawa.ca.

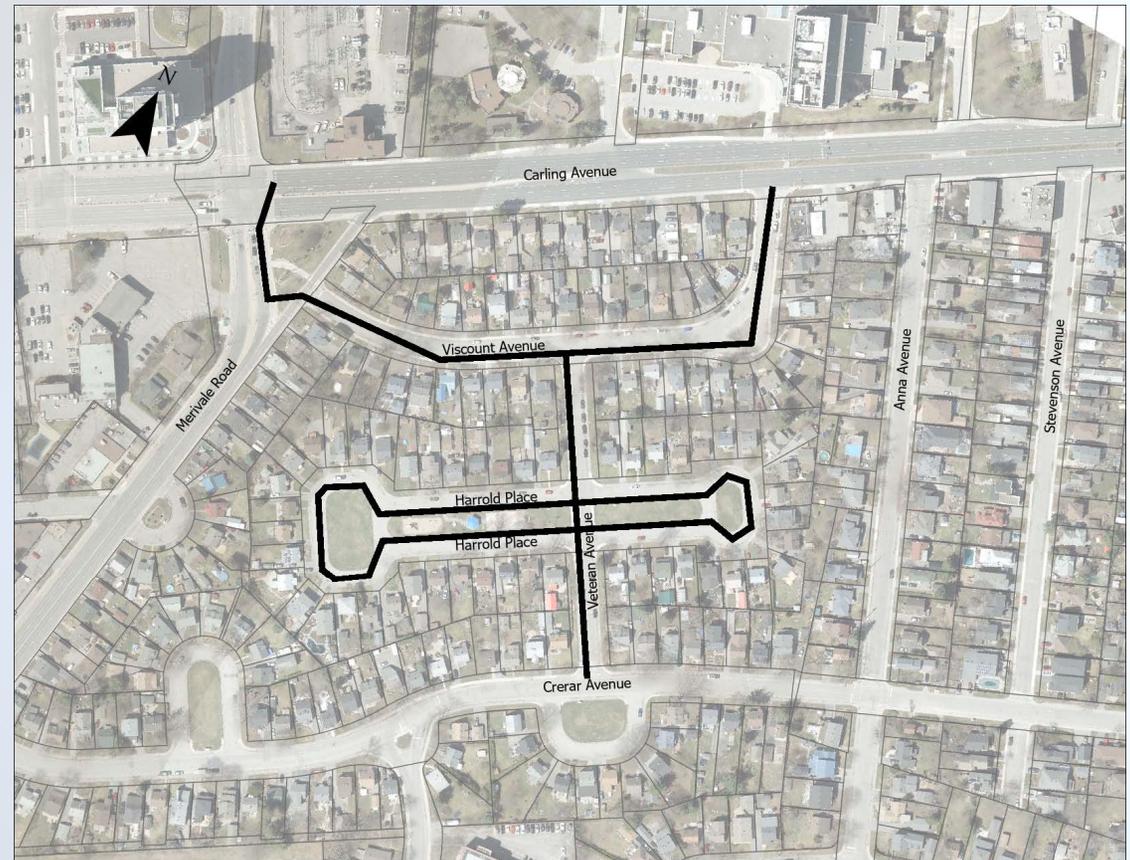
Le but de la séance est de présenter l'avant-projet, de recueillir vos commentaires, d'établir les prochaines étapes et d'informer les résidents des travaux qui auront lieu par la suite.

Nous vous demandons de déposer les fiches de commentaires dans la boîte prévue à cet effet, ou de remplir le [formulaire en ligne](#) **d'ici le 4 mars 2025**.



Limites du projet

- **Avenue Viscount** (de l'avenue Carling au chemin Merivale)
- **Chemin Merivale** (de l'avenue Viscount à l'avenue Carling)
- **Place Harrold** (de l'avenue Veteran à l'avenue Veteran)
- **Avenue Veteran** (de l'avenue Crerar à l'avenue Viscount)



Contexte

- Les conduites d'eau principales en fonte et sans doublure intérieure qui sont dans les limites du projet ont été installées en 1945 et doivent être remplacées en raison de leur âge.
- La majorité des égouts sanitaires remontent à 1946. Ils arrivent à la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacés et redimensionnés.
- La majorité des égouts pluviaux remontent aussi à 1946. Ils arrivent à la fin de leur cycle de vie et doivent être remplacés et redimensionnés.
- Les égouts pluviaux qui sont situés sous le parc linéaire de la Place Harrold sont toujours en bon état et seront protégés pendant les travaux de construction.



Logements pour anciens combattants en construction sur l'avenue Carling, 1945 (Archives de la Ville d'Ottawa/CA024989)

Aperçu du projet

- Remplacement de sections des conduites d'eau principales et des égouts sanitaires et pluviaux en place pour répondre aux exigences en matière de niveau de service dans le secteur.
 - Remplacement des conduites d'eau principales sous l'avenue Viscount, la Place Harrold et l'avenue Veteran.
 - Remplacement des égouts sanitaires sous l'avenue Viscount et la Place Harrold. Mise hors service de l'égout sanitaire entre la Place Harrold et le chemin Merivale. Nouvelle conduite d'égout sous l'avenue Veteran entre la Place Harrold et l'avenue Viscount.
 - Remplacement des égouts pluviaux dans le secteur, à l'exception de ceux sous la Place Harrold, qui sont en bon état et seront protégés pendant les travaux de construction.
 - Remplacement des conduites latérales de branchement aux réseaux d'eau et d'égout jusqu'aux limites de la propriété de la Ville.
- Réfection complète des infrastructures routières, dont l'installation de nouveaux trottoirs plus larges en béton.
- Amélioration de la sécurité publique par l'installation de dispositifs de modération de la circulation afin de limiter la vitesse opérationnelle à 30 km/h dans les rues locales, notamment des rétrécissements d'intersections, des intersections et des passages pour piétons surélevés, des avancées de trottoir et des dos d'âne.

Chemin Merivale (de l'avenue Viscount à l'avenue Carling)

- Remplacement des égouts sanitaires et pluviaux.
- Remise à son état actuel du terre-plein sur le chemin Merivale, y compris le jardin communautaire de l'Association communautaire de Carlington sur l'îlot séparateur.
- Remise en état de l'emplacement des tranchées sur le chemin Merivale et l'avenue Carling.
- Aucune nouvelle restriction de stationnement.
- Les mesures de modération de la circulation proposées sur le chemin Merivale seront examinées dans le cadre du futur projet intégré de réfection du chemin Merivale.

Avenue Viscount (du chemin Merivale à l'avenue Carling)

- Remplacement des conduites d'eau principales, ainsi que des égouts sanitaires et pluviaux, dont le remplacement des conduites de branchement aux réseaux d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés.
- Réfection complète de l'infrastructure routière.
- Retrait potentiel de l'îlot séparateur situé près du 30, avenue Viscount.
- Proposition de dispositifs de modération de la circulation.
- Nouvelles restrictions de stationnement :
 - Les durées maximales de stationnement et les zones d'arrêt interdit sont similaires à celles qui étaient en vigueur auparavant.
 - La largeur de la chaussée sera considérablement réduite. C'est pourquoi le stationnement a été limité à un seul côté de la rue.

Modération proposée de la circulation et géométrie : avenue Viscount

	Actuellement	Proposition
Largeur et géométrie de la route	<ul style="list-style-type: none">• ~10,5 m à 27,5 m	<ul style="list-style-type: none">• 8,5 m (7 m de l'avenue Carling jusqu'à 38 m vers le sud)
Trottoirs	<ul style="list-style-type: none">• Des deux côtés; 1,5 m de largeur	<ul style="list-style-type: none">• Des deux côtés, 2 m de largeur<ul style="list-style-type: none">• Élargir les trottoirs à partir de la limite de la propriété pour permettre aux arbres de croître davantage• Ajouter des terre-pleins à divers endroits
Dispositifs de modération de la circulation	<ul style="list-style-type: none">• Marquage temporaire de la chaussée	<ul style="list-style-type: none">• 4 avancées de trottoir qui rétrécissent l'avenue Viscount<ul style="list-style-type: none">• Angle SO au chemin Merivale, angle SO et NE à l'avenue Veteran, coin SO à l'avenue Carling• 2 dos d'âne<ul style="list-style-type: none">• 41/45 et 81/85 avenue Viscount• 2 passages pour piétons surélevés<ul style="list-style-type: none">• Chemin Merivale et avenue Carling

Stationnement proposé : avenue Viscount

Lieu		Proposition
Chemin Merivale à avenue Carling	Des deux côtés	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner vis-à-vis des avancées de trottoir
Chemin Merivale à avenue Veteran	Côté nord	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner
	Côté sud	<ul style="list-style-type: none"> • Durée maximale de 2 h de 7 h à 17 h du lundi au vendredi
Avenue Veteran jusqu'à 60 m à l'est de l'avenue Veteran	Côté nord	<ul style="list-style-type: none"> • Durée maximale de 1 h de 7 h à 19 h
	Côté sud	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner
60 m à l'est de l'avenue Veteran jusqu'à 38 m au sud de l'avenue Carling	Côté nord	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner
	Côté sud	<ul style="list-style-type: none"> • Durée maximale de 1 h de 7 h à 19 h
38 m au sud de l'avenue Carling à l'avenue Carling	Des deux côtés	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt interdit

Place Harrold (de l'avenue Veteran à l'avenue Veteran)

- Remplacement des conduites d'eau principales et des égouts sanitaires, dont le remplacement des conduites de branchement jusqu'aux limites des propriétés.
- Mise hors service des égouts sanitaires entre la place Harrold et le chemin Merivale pour éliminer la servitude d'égout. Redirection du débit sanitaire vers le nouvel égout sanitaire sous l'avenue Veteran.
- Réfection complète de l'infrastructure routière.
- Conversion en voie à sens unique dans le sens antihoraire.
- Dispositifs proposés de modération de la circulation.
- Stationnement interdit sur la boucle intérieure. Nouvelles restrictions de stationnement vis-à-vis des avancées de trottoir.
 - Stationnement seulement du côté du trottoir (boucle extérieure) à des fins d'accessibilité.
 - Largeur de chaussée proposée trop étroite pour permettre le stationnement des deux côtés.

Modération proposée de la circulation et géométrie : place Harrold

	Actuellement	Proposition
Largeur de la route et divers	<ul style="list-style-type: none"> • ~7,6 m 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 m • Sens unique vers l'ouest et sens unique vers l'est • Boucles routières intérieures fermées à chaque extrémité
Trottoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre extérieur de la boucle; 1,5 m de largeur 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 m de largeur <ul style="list-style-type: none"> • Élargir à partir de la ligne de la propriété pour permettre aux arbres de croître davantage
Dispositifs de modération de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> • S. O. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 avancées de trottoir rétrécissant la place Harrold <ul style="list-style-type: none"> • Angle NE de la place Harrold N à l'avenue Veteran et angle SO de la place Harrold S à l'avenue Veteran • 4 dos d'âne <ul style="list-style-type: none"> • 26, 31, 56 et 61, 100, place Harrold. Remarque : les dos d'âne allongés proposés face aux 26 et 31 font l'objet d'un examen • 1 passage pour piétons surélevé <ul style="list-style-type: none"> • Tronçon ouest de la Place Harrold N à l'avenue Veteran • 1 intersection surélevée <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Veteran et Place Harrold S

Avenue Veteran (de l'avenue Crerar à l'avenue Viscount)

- Remplacement des conduites d'eau principales et des égouts pluviaux.
- Construction d'un nouvel égout sanitaire de la place Harrold à l'avenue Viscount.
- Réfection complète de l'infrastructure routière.
- Dispositifs de modération de la circulation.
- Stationnement interdit du côté est. Nouveau stationnement proposé du côté ouest de l'avenue Crerar à la place Harrold sud et de la place Harrold nord au dos d'âne vers le nord.
 - Maintien de l'interdiction de stationner entre la Place Harrold N et S.
 - Maintien du stationnement d'un côté seulement.

Modération proposée de la circulation et géométrie : avenue Veteran

	Actuellement	Proposition
Largeur et géométrie de la route	<ul style="list-style-type: none">• ~9,2 m	<ul style="list-style-type: none">• 8,5 m
Trottoirs	<ul style="list-style-type: none">• Des deux côtés; 1,5 m à 1,6 m de largeur	<ul style="list-style-type: none">• Des deux côtés; 2 m de largeur
Dispositifs de modération de la circulation	<ul style="list-style-type: none">• Marquage temporaire de la chaussée pour modérer la circulation	<ul style="list-style-type: none">• 4 avancées de trottoir qui rétrécissent l'avenue Veteran<ul style="list-style-type: none">• Angle SE à l'avenue Viscount, angle NO à la place Harrold N, angle SE à la place Harrold S et angle NO à l'avenue Crerar• 1 dos d'âne<ul style="list-style-type: none">• 39, Place Harrold/58, avenue Viscount• 1 passage pour piétons surélevé<ul style="list-style-type: none">• Vetran et Crerar• 1 intersection surélevée<ul style="list-style-type: none">• Place Harrold sud

Résumé des changements au stationnement

AVENUE VISCOUNT			
DE	À	Stationnement avant	Proposition
Merivale	Veteran	23 – 26	10
Veteran	Carling	14	9
AVENUE VISCOUNT			
DE	À	Stationnement avant	Proposition
Viscount	Place Harrold N	7 – 8	4
Place Harrold S	Crerar	6 - 7	4
Place Harrold		Stationnement avant	Proposition
Est de l'avenue Veteran		16 – 17	16 – 17
Ouest de l'avenue Veteran		28 - 29	28 - 29

Résumé des dispositifs proposés pour la modération de la circulation

➤ Dos d'âne

- 41/45, 81/85 Viscount
- Veteran, nord de Harrold
- 26, 31, 56 et 61, Place Harrold. Remarque : les dos d'âne allongés proposés face aux 26 et 31 font l'objet d'un examen.

➤ Intersection surélevée

Veteran et Harrold sud

➤ Avancée de trottoir

- Viscount à Merivale, Veteran et Carling
- Harrold nord (angle NE) et Harrold sud (angle SO) à Veteran
- Veteran à Viscount, Harrold N et S et Crerar

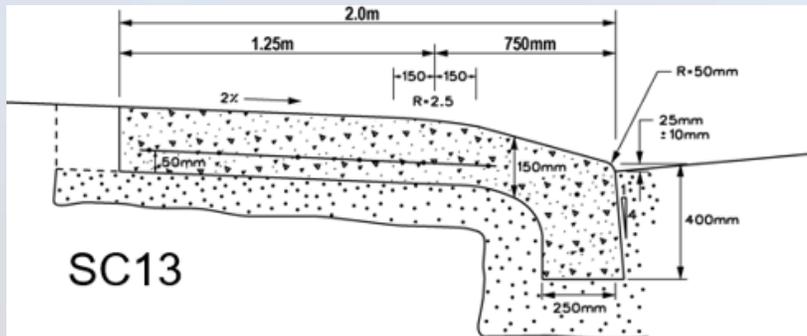
➤ Passage pour piétons surélevé

- Veteran et Harrold nord (tronçon ouest)
- Intersection Viscount-Merivale
- Intersection Viscount-Carling
- Intersection Veteran-Crerar (tronçon nord)

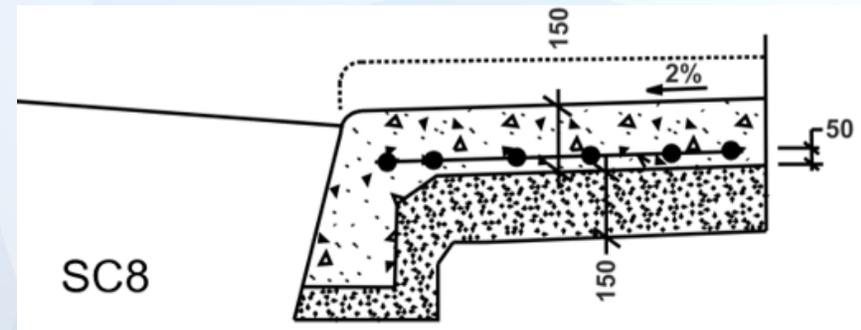


Profil de trottoir proposé

- La Ville privilégie les franchissements de trottoirs de type bateau, conformément à la politique (2006) adoptée par le Comité des transports après une étude pilote et la consultation d'un spécialiste en matière d'accessibilité.
- Toutefois, en raison de la topographie actuelle, les franchissements traditionnels seront maintenus tout au long du projet.



Type bateau



Traditionnel

Étapes habituelles de la construction

1. Activités avant le début des travaux (inspections préalables aux travaux de construction, protection des arbres, contrôle de l'érosion et des sédiments, conduite d'eau temporaire)
2. Pose de l'égout pluvial et de la conduite d'eau principale
3. Remplacement de toutes les conduites de branchement d'eau et d'égout jusqu'aux limites de propriété
4. Reconstruction de la chaussée, y compris les bordures et les trottoirs en béton, et l'asphaltage des chaussées. Souvent, la dernière couche d'asphalte est posée l'année de construction suivante pour tenir compte du tassement de la chaussée.
5. Remise en état des entrées de cours et de l'aménagement paysager



Exemple de calendrier de construction habituel

ANNÉE 1 *Rue(s) à confirmer*

- **Fin du printemps/début de l'été 2025**
 - Commencer les activités avant le début des travaux, telles que les inspections préalables des propriétés avant les travaux de construction, l'installation d'une conduite d'eau temporaire, etc.
- **De l'été à l'automne 2025**
 - Construction d'une conduite principale et d'un égout
 - Reconstruction de routes, de trottoirs et de bordures
- **Fin de l'automne 2025**
 - Travaux de pavage des routes, remise en état des entrées de cours

ANNÉE 2 *Rue(s) à confirmer*

- **Printemps 2026**
 - Achever la remise en état de l'aménagement paysager et la dernière couche d'asphalte sur les travaux routiers de l'année 1 commencés en 2025.
 - Début des travaux sur une conduite d'eau temporaire dans les rues de l'année 2
- **De l'été à l'automne 2026**
 - Construction d'une conduite d'eau principale et d'un égout
 - Reconstruction de routes, de trottoirs et de bordures
- **Fin de l'automne 2026**
 - Road paving work, driveway reinstatement

ANNÉE 3

- **Printemps 2027**
 - Achever la remise en état de l'aménagement paysager et la dernière couche d'asphalte sur les travaux routiers de l'année 2 commencés en 2026.
- **REMARQUE** : Les résidents seront informés des travaux à venir par des avis de travaux délivrés sur leur propriété avant le début des travaux.

Gestion de la circulation

- Les rues Viscount, Veteran et Place Harrold seront fermées, sauf pour la circulation locale pendant les périodes les plus importantes du projet. L'accès pour les véhicules d'urgence et la collecte des ordures sera maintenu.
- Les travaux à l'intersection de Carling et Merivale se dérouleront sur trois (3) fins de semaine et nécessiteront des réductions de voies sur Carling et la fermeture de Merivale en direction nord. Des déviations seront mises en place.



Service d'eau temporaire

Pendant ce projet de réfection de la conduite d'eau principale, votre propriété sera raccordée à un service temporaire d'alimentation en eau. La Ville informera les résidents de ces coupures d'eau 24 heures à l'avance.

Les systèmes d'extinction d'incendie privés pourraient être touchés. Si vous avez un système d'extinction d'incendie résidentiel, nous vous recommandons de communiquer avec une entreprise de services de protection contre les incendies afin de déterminer l'ampleur des répercussions possibles.



Petit tuyau temporaire reliant le tuyau principal et le robinet extérieur

Tuyau temporaire enfoui sous le gravier de l'entrée de cour

Grand tuyau temporaire relié à la conduite d'eau principale



Protection et plantation d'arbres

Protection des arbres

- Il est extrêmement important pour la Ville de préserver les arbres existants et d'en limiter l'impact.
- Une protection des arbres sera mise en place au début des travaux. Un élagage peut être nécessaire avant ceux-ci pour protéger les arbres contre les dommages.
- La remise en état sans tranchée des canalisations d'eau et d'égout peut être faite pour éviter l'impact sur les arbres matures. L'hydro-excavation et l'élagage des racines lorsque l'excavation est nécessaire dans la zone critique des racines. Le personnel des Services forestiers de la Ville d'Ottawa sera disponible pour appuyer l'équipe du projet tout au long de la construction.

Abattage des arbres

- Un arbre existant dans l'îlot de circulation du chemin Merivale devra être abattu pour faciliter la construction des égouts. Cet arbre sera remplacé après les travaux.

Plantation d'arbres

- De nouveaux arbres seront plantés aux deux extrémités du mini-parc de la Place Harrold, ainsi que dans le nouvel espace vert situé aux deux extrémités de la Place Harrold.
- Les espèces d'arbres proposées sont l'érable rouge, le chêne à gros fruits, le chêne blanc, le févier épineux, le micocoulier et le chicot du Canada. Ces grandes espèces d'arbres d'ombrage à longue durée de vie conviennent à la plantation dans une zone résidentielle.

Répercussions des travaux

Aménagements paysagers et propriétés privées

- Les conduites de branchement d'eau et d'égout doivent être remplacées jusqu'à la limite des propriétés. L'entrepreneur fera de son mieux pour limiter les répercussions sur les aménagements paysagers et la végétation en place.
- Les aménagements paysagers privés, les entrées de cour et les allées perturbés par les travaux seront remis en état. Les propriétaires seront avisés au besoin des travaux qu'il faudra effectuer sur leur propriété.

Répercussions des travaux

Systemes d'irrigation de pelouse

- Si vous possédez un système d'irrigation pour votre pelouse, veuillez en aviser le gestionnaire de projet de la Ville afin que l'équipe de projet puisse être informée de l'emplacement des buses d'arrosage et des conduites souterraines.

Bruit

- Les travaux associés à ce projet généreront du bruit. Le *Règlement sur le bruit* de la Ville d'Ottawa (n° 2017-255) autorise les travaux de construction :
 - Les jours de semaine et les samedis : De 7 h à 22 h
 - Les dimanches et les jours fériés : De 9 h à 22 h
 - L'entrepreneur peut demander une exemption pour pouvoir travailler en dehors de ces heures.

Répercussions des travaux

Vibration

- Les activités de construction produiront des vibrations de sol de faible intensité. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème pour les structures avoisinantes.
- Une inspection préalable aux travaux sera effectuée sur les propriétés privées (sous réserve de l'approbation du propriétaire). D'autres détails seront fournis avant les travaux.

Accessibilité

La Ville accorde une grande importance à l'accessibilité et mettra tout en œuvre pour maintenir l'accès dans les zones de construction et autour de celles-ci. L'accès des piétons aux résidences du secteur demeurera possible en tout temps. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation liées à un handicap pendant les travaux, veuillez communiquer avec l'équipe de projet dont les coordonnées se trouvent ci-dessous.

Stationnement durant les travaux

Stationnement

Des restrictions de stationnement seront mises en place durant les travaux pour permettre aux résidents de se garer. Des laissez-passer de stationnement sur rue seront fournis aux résidents touchés par les travaux, et le stationnement dans les limites du chantier sera réservé aux détenteurs de ces laissez-passer.

Le stationnement sur rue sera interdit aux endroits où des travaux ont cours. Des panneaux de signalisation seront mis en place au moins 24 heures à l'avance.

Accès aux entrées de cour

De plus, il sera nécessaire de restreindre pour une courte durée l'accès aux entrées de cour lorsque les travaux seront effectués devant une entrée de cour ou à proximité de celle-ci. L'entrepreneur est tenu d'émettre un avis de 48 heures aux résidents, à qui on fournira un laissez-passer de stationnement sur rue.

Remplacement des conduites en plomb

Compte tenu de l'âge du secteur, il est possible que votre raccordement d'aqueduc comporte des conduites en plomb. Dans le cadre de ce projet, toutes les conduites de branchement seront remplacées jusqu'à la limite des propriétés, mais elles ne le seront pas sur les propriétés privées. De plus amples renseignements vous seront fournis lorsque les travaux débuteront.

Tout remplacement d'une conduite de raccordement sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire, qui doit prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant. La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement de vos conduites de branchement en plomb. Des renseignements supplémentaires sur le programme de remplacement des conduites en plomb sont disponibles en suivant le lien ci-dessous : <https://ottawa.ca/conduitesenplomb>

Foire aux questions

Q : Pourquoi installez-vous des mesures de modération de la circulation?

R : Le Plan d'action en matière de sécurité routière d'Ottawa (2019) a établi que lorsque les rues locales sont reconstruites, elles sont conçues pour une vitesse de fonctionnement de 30 km/h. Ce projet est l'occasion de mettre en œuvre les mesures visant à promouvoir un corridor sûr pour tous les usagers tout en maintenant les volumes de circulation actuels. Les moyens typiques pour y parvenir comprennent la réduction de la largeur de la route, le rétrécissement des intersections, les passages pour piétons surélevés, les dos d'âne et les avancées de trottoir.

Q : Pourquoi tant de réductions du nombre de places de stationnement le long de la rue Viscount?

R : Des restrictions concernant le stationnement d'un côté de la route sont nécessaires pour permettre l'élargissement des trottoirs conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que la réduction de la largeur de la chaussée à 8,5 m afin de respecter la norme de conception de rues de 30 km/h de la Ville. Le stationnement sera également limité au niveau et en face des avancées de trottoir proposées.

Foire aux questions

Q : Où ira la neige?

R : La neige sera stockée dans l'emprise de la ville comme avant les travaux. Il n'est pas prévu que les travaux se poursuivent pendant l'hiver; toutefois, il convient de noter que le chantier peut être laissé dans un état temporaire jusqu'à ce que l'entrepreneur puisse y revenir au printemps suivant pour achever les travaux.

Q : Des mesures de modération de la circulation ou des passages pour piétons seront-ils installés sur Merivale près de Viscount?

R : Les mesures de modération de la circulation pour la voie de circulation sur le chemin Merivale n'entrent pas dans le cadre de ce projet. Toutefois, le projet distinct concernant le chemin Merivale est conscient du problème et concevra des mesures de modération de la circulation en conséquence.

Q : Combien de temps dureront les travaux?

R : Les travaux devraient commencer à l'été 2025 et s'achever à l'été 2027. Il y aura des fermetures saisonnières des chantiers pendant les mois d'hiver.

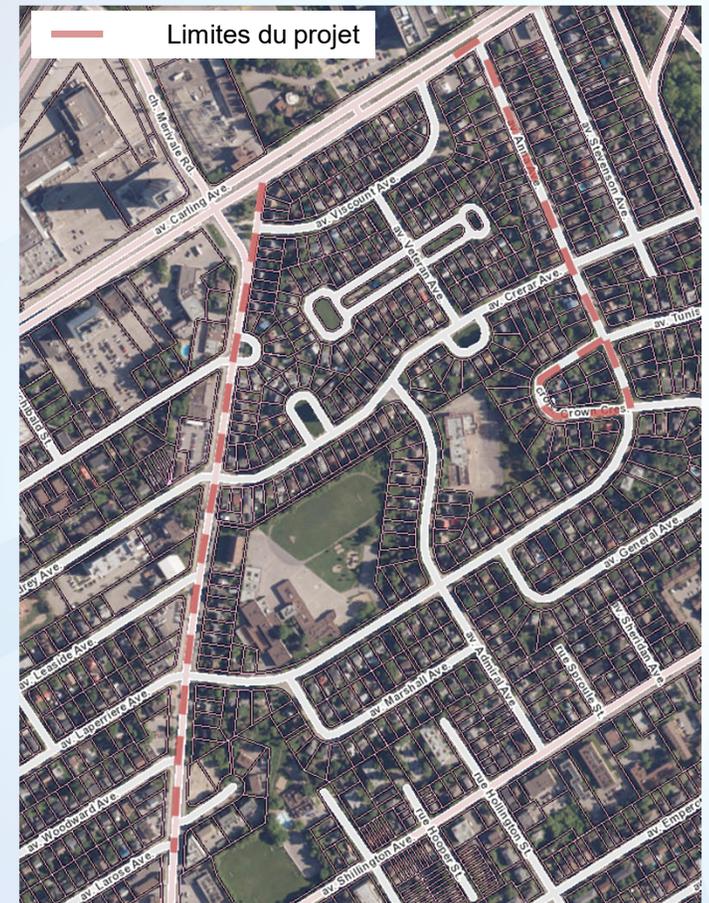
Projets proposés à proximité

Réfection intégrée de l'avenue Anna

- Avenue Anna entre l'avenue Carling et le croissant Crown/avenue General
- Croissant Crown
- Date ciblée pour le début des travaux de construction dans 1 à 2 ans (sous réserve de l'obtention du financement)

Future réfection intégrée du chemin Merivale

- Chemin Merivale entre l'avenue Carling et l'avenue Larose
- Date ciblée pour le début des travaux de construction dans 2 à 4 ans (sous réserve de l'obtention du financement)



Prochaines étapes

Le calendrier du projet est actuellement le suivant :

- **Fin des études techniques** – début de 2025
- **Début des travaux** – été 2025
- **Fin des travaux** – été 2027.

Des avis seront envoyés aux résidents et aux propriétaires avant le début des travaux.

Restez informés sur le projet en consultant le site Web suivant : ottawa.ca/AvenueViscount

Merci!

Nous vous remercions d'avoir pris le temps d'examiner l'information sur le projet. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur la conception détaillée.

Vous pouvez transmettre des commentaires à l'aide du [formulaire en ligne](#) ou par téléphone ou courriel jusqu'au **4 mars 2025**.

Gestionnaire de projet de la Ville

Christine Reist, ing.

Ingénieure principale, Projets d'infrastructure

Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Courriel : christine.reist@ottawa.ca

Tél. : 613-580-2424, poste 27820

